

**Demande d'autorisation
pour abattage ou élagage d'arbre****Requérant ou mandataire**

Nom / Prénom ou Société : **Arnaud Secretan**
Rue / n° : **Granette 12**
NPA / Ville : **1094 Paudex**
N° de téléphone :
Email :

Propriétaire(s) / Gérance / administrateur de la PPE

Nom / Prénom ou Société :
Rue / n° :
NPA / Ville :
N° de téléphone :
Email :

Requiert l'autorisation :

Parcelle n° : **172**
Adresse de la parcelle : **Bochat 2**
Type de la demande : ☐ Abattage ☒ Elagage ☐ Taille ☐ Ecimage
Végétation concernée ☐ Arbre isolé ☐ Haie ☒ Groupe d'arbres/bosquets
Essence : **3 Frênes**
Circonférence du tronc : **250 cm 260 cm** Hauteur(s) : **20 m**
Etat sanitaire : **Mort pour les troncs/branches à supprimer**
Motif de l'abattage /élagage/taille/écimage :

Dans le bosquet du château de Bochat, des frênes plantés il y a 60 ans nécessitent une sécurisation. 3 arbres nécessitent un élagage/suppression de troncs pour des arbres dont la souche s'est séparée en 2. En effet les troncs sont morts et risquent de tomber sur la route d'accès à la maison. Pour les branches à élaguer, elles sont également mortes.

Mesures compensatoires : ☐ oui / ☒ non

Si oui, Nombre :

Essence :

Conditions et signature

- Ce formulaire doit être obligatoirement signé par le propriétaire ou son mandataire et accompagné d'un plan, croquis et photo permettant de clairement localiser l'arbre.
- L'autorisation d'abattage ou d'élagage a une validité d'un an à compter de la date de délivrance.
- Après l'abattage ou l'élagage et une fois les plantations compensatoires effectuées, le propriétaire ou son mandataire avisera le service pour le contrôle de conformité des travaux.

Lieu, date :

Paudex, le 15.09.2026

Signature :



Informations générales :

- Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP) :
<https://www.lexfind.ch/toliv/224631/fr>
- Règlement d'application de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrNP – BLV 450.11.1) : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil>
- Les parcelles peuvent être visualisées sur le guichet cartographique Vaud :
<https://www.geo.vd.ch/>

Décision (à remplir par l'administration)

Soumis à la Municipalité le :

16.09.2026

Préavis espaces verts :

☒ oui / ☐ non

La Municipale en charge s'est rendue sur place et a constaté les troncs/branches morts et les dangers y relatifs.

Abattage autorisé :

☐ oui / ☐ non

Elagage autorisé :

☒ oui / ☐ non

Arbre classé :

☐ oui / N°..... (voir plan de classement des arbres)
☒ non

Soumettre à l'enquête publique :

☒ oui / ☐ non

Dates de mise à l'enquête :

16.09.2026-15.10.2026

Opposition reçue :

☐ oui / ☐ non

Autorisation délivrée le :



